



Actions du BTP en faveur de l'économie circulaire

Rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine



## **SRADET**

**Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**

 Volet déchets

## **SRDEII**

**Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation**

 Mettre l'économie circulaire au service de la transition et de la souveraineté des entreprises



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

# *Déchets du BTP* *volet déchets du SRADDET*



**Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en octobre 2019** et intégré au **SRADDET** en décembre 2019 : une compétence régionale pour l'élaboration, l'animation et le suivi de sa mise en oeuvre



**Un chapitre dédié** à la planification de la prévention et de la gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics



# *Déchets inertes du BTP : objectifs du volet déchets du SRADDET*

## **Objectif de traçabilité**

Le gisement « non tracé » devra diminuer de moitié à l'horizon 2025 puis tendre à disparaître en 2031. La destination de l'ensemble des tonnages sera connue par l'amélioration de la traçabilité des flux de déchets inertes du BTP.

~~49 % des déchets entrants dans des installations~~ en 2015 → 80 % en 2021

## **Objectif de prévention**

Un objectif de diminution quantitative du gisement estimé de 5% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031 est fixé malgré les perspectives de reprise de l'activité économique du BTP

~~11 millions de tonnes~~ en 2015 → 12,6 millions en 2021

## **Objectif de valorisation**

L'objectif de valorisation est fixé à 80% des déchets inertes tracés en sortie de chantier dès 2025.

73 % en 2021 du tonnage tracé



# *Déchets du BTP : priorités du volet déchets du SRADDET*

- Améliorer la traçabilité des flux de déchets inertes du BTP pour avoir une meilleure connaissance et réduire la partie « non connue »
- Favoriser la prévention pour déconnecter la production de déchets de l'activité économique (réduction des quantités produites malgré une activité croissante)
- Favoriser le développement de la valorisation
- Mettre en place des solutions de collecte et de valorisation en proximité des lieux de production (limitation des transports)
- Mettre en place des procédures de suivi et de contrôles renforcés pour lutter contre les pratiques non conformes et les décharges sauvages.



## Objectif 1

Favoriser une conception plus durable  
pour diminuer le prélèvement des  
ressources

- Inciter à l'éco-conception systématique par les industriels régionaux
- Pousser les entreprises de la région à intégrer la dimension d'éco-responsabilité dans leur raison d'être et stratégie de développement, à travers notamment l'approvisionnement local etc.

Programme BECOME





## Objectif 2

Encourager l'écologie industrielle et territoriale pour améliorer la productivité et économiser les ressources

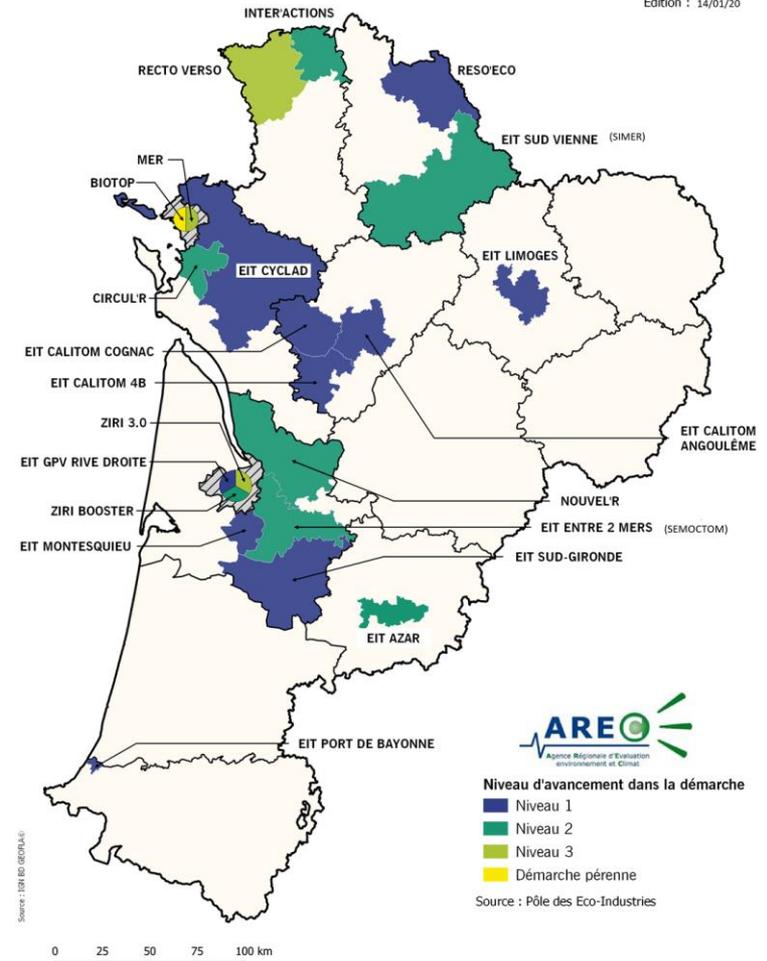
- Créer des liens entre les différents acteurs des territoires (entreprises, collectivités, particuliers, etc.) à travers des projets forts
- Communiquer sur la démarche et ainsi augmenter l'attractivité des territoires



Une vingtaine de territoires en région en démarche

Démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle-Aquitaine

Édition : 14/01/20



## Objectif 3

Allonger la durée d'usage par le réemploi, la réutilisation, la réparation et favoriser le recyclage



Favoriser le développement de nouveaux services de collecte, de ressourceries, recycleries et ateliers de réparation



Augmenter le niveau de réemploi des objets issus de la déconstruction ou de la rénovation des bâtiments mais aussi des matériaux restant à la fin du chantier de construction



Industrialiser la filière des entreprises de recyclage des déchets (collecte, tri, transformation)



Renforcer la visibilité de l'offre régionale de matériaux recyclés auprès des autres filières industrielles



## Objectif 3

Allonger la durée d'usage par le réemploi, la réutilisation, la réparation et favoriser le recyclage

Favoriser le surcyclage qui consiste à utiliser des déchets pour les réintroduire dans la chaîne de consommation après leur avoir redonné une valeur, une qualité supérieure, une destination originale par rapport à celle qui était originellement la leur (ex : valorisation du bois de fenêtres en meubles design ou mobilier urbain)

Intégrer des critères de cycle de vie, de recyclabilité, de circularité dans les critères d'analyse des projets d'innovation





# Economie circulaire : SRDEII

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE REGIONALE	REGIME
Environnement	Les aides à l'investissement pour la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets	Accompagner les investissements permettant de réduire l'impact environnemental des déchets tout en créant des emplois locaux	Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités	Investissements matériels et immatériels en faveur de la prévention, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des déchets  Equipements collectifs présentant un intérêt régional direct	60 %	SA.59108 Environnement
		Favoriser le développement de modes de traitement des déchets plus respectueux de l'environnement permettant de mieux capter et mieux transformer des gisements valorisables				SA 100189 PME
Favoriser le développement de dispositifs de réduction des prélèvements de matières premières vierges et la réduction de production de déchets	1407/2013 de minimis  360/2012 de minimis SIEG  Décision SIEG 20/12/11					
	Les aides en faveur de la création de nouvelles activités	Accompagner la création de nouvelles activités permettant le développement des nouvelles filières et de nouveaux débouchés dans les sept piliers de l'économie circulaire	Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités	Investissements matériels et immatériels liés à la conception, à la recherche et au développement de la dite activité.	60 %	SA.59108 Environnement  SA 59106 PME  1407/2013 de minimis  360/2012 de minimis SIEG  Décision SIEG 20/12/11



# Economie circulaire : SRDEII

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE REGIONALE		REGIME
Environnement	Les aides au conseil	<p>Accompagner la prise de décision des entreprises dans un des sept piliers de l'économie circulaire.</p> <p>Accompagner toute démarche ayant pour objet de réduire les impacts environnementaux des produits (biens et services).</p> <p>Développer les démarches de responsabilité sociétale et environnementale</p>	Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités	<p>Etudes préalables techniques, financières, commerciales (prestations externes)</p> <p>Prestations externes/internes : dépenses d'étude, de conseil, d'expertise juridique, financière et technique (y compris l'assistance à maîtrise d'ouvrage), maîtrise d'oeuvre, dépenses d'accompagnement vers une certification ou une labellisation .</p>	70 %		<p>SA.59108 Environnement</p> <p>SA 58995 RDI</p> <p>SA 100189 PME</p> <p>1407/2013 de minimis</p> <p>360/ 2012 de minimis SIEG</p> <p>Décision 20 décembre 2011 SIEG</p>
	Les aides aux actions collectives	Accompagner des démarches de prévention et de gestion des déchets visant à l'émergence de projets stratégiques ou des filières qui s'inscrivent dans un des sept piliers de l'économie circulaire	Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités	Tous frais liés à l'action	Mission d'intérêt général	80%	Hors aides d'Etat
					porteur < 5ans	80% plafonnés à 600 000 €	SA 100189 PME
					Pôle d'innovation	50%	SA 58995 Pôle d'innovation
				Opérateur transparent	selon régime	<p>SA 100189 PME</p> <p>SA 58981 Formation</p> <p>1407/2013 de minimis</p>	



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# ***Economie circulaire : PO Feder 2021 - 2027***

Objectif spécifique 2.6 : favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (FEDER)

## **1. Développer l'économie circulaire dans les filières à fort enjeu environnemental régional**

### **1.2 Filière déchets du BTP :**

- études préalables de faisabilité d'implantation des installations de réemploi et de recyclage
- équipements et travaux dans les secteurs déficitaires : installations ou équipements, fixes ou mobiles, de préparation à la valorisation et au recyclage
- permettant de compléter le maillage des installations existantes
- déchetteries professionnelles ou autres infrastructures équivalentes dédiées à la pré-collecte/collecte et au tri des déchets du BTP



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# *OPRéVAL 2020 – 2021 : un appel à projets pour développer la valorisation des déchets inertes du BTP Région NA – Ademe NA*

## **Enjeux**

- Gisement important qui doit être valorisé en proximité des lieux de production
- Demande en matériaux inertes recyclés (éco-exemplarité des maîtres d'ouvrages publics) à accroître
- Filière de recyclage à développer et professionnaliser (des départements sans installation)
- Objectif du volet déchets du SRADDET de 80 % de valorisation en 2025
- Objectif de Néoterra (feuille de route transition énergétique et écologique de la région NA) de créer 50 plateformes de valorisation des déchets du BTP d'ici 2030



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# *OPRÉVAL 2020 – 2021 : un appel à projets pour développer la valorisation des déchets inertes du BTP Région NA – Ademe NA*

## **Objectifs principaux**

- Obtenir un maillage optimal sur l'ensemble du territoire régional en proximité des lieux de production des déchets inertes du BTP par le développement de plateformes de tri /valorisation de déchets inertes performantes
- Économiser les matériaux d'extraction
- Réduire les quantités de déchets inertes admis en centre de stockage et préserver l'emprise foncière des sites
- Résorber les dépôts illégaux

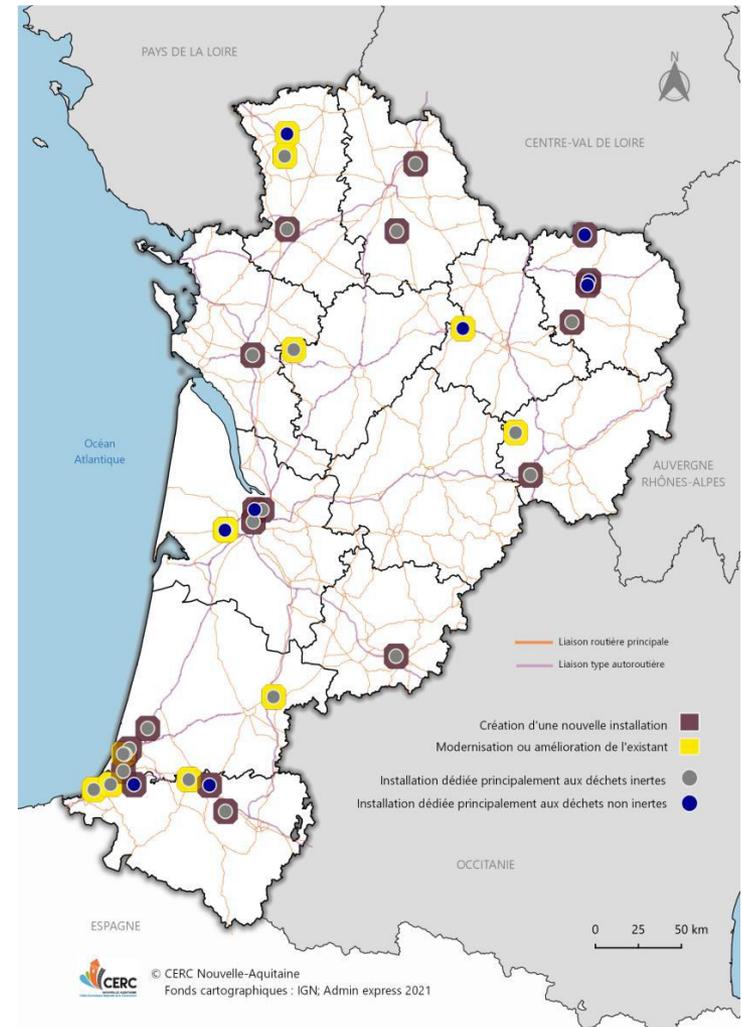


RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# OPRÉVAL 2020 – 2021 : un appel à projets pour développer la valorisation des déchets du BTP Région NA – Ademe NA

## Bilan

- ❑ 34 candidatures déposées : 20 créations, 13 modernisations, 1 étude
- ❑ 11 départements concernés
- ❑ Montant des investissements prévus : 54 M€
- ❑ Montant moyen des projets : 1,6 M€
- ❑ 21 projets aidés (ADEME et Région) pour 4,6 M€ (taux d'intervention de 8,5 %)
- ❑ jusqu'à 800 000 tonnes supplémentaires de matériaux recyclés à terme (3 252 tonnes recyclées en 2021)





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Merci de votre attention**